Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260716-2026_07_04-DE

COMMUNE DE TRÉFLEZ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 13 juillet 2026

Dûment convoqué le 6 juillet 2026

Le lundi 13 juillet 2026 à 18h00, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M Thierry GAUDEC, Maire de Tréflez, en la salle du conseil municipal

Etaient présents : Thierry GAUDEC, Jocelyne PINVIDIC, Éric PRONOST, Marie-Louise FAVRET, Stéphane KERBRAT, Véronique ILY, Ludovic PHILIPPE, Romane QUENEHERVE, Claudie GUIVARCH, François LE FLOCH, Elise ROLLAND, Christophe FOURNIER, Nadine QUEMENER, Anne BESCOND, Christian ABAZIOU.

Absents excusés :

Membres : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	Secrétaire de séance : **Stéphane KERBRAT**

Délibération n°2026-07/04

Modifications des Statuts Communautaires HLC

Vu les statuts communautaires de Haut-Léon Communauté ;

Considérant que les statuts communautaires définissent l'organisation, les règles de fonctionnement ainsi que l'étendue des compétences de la Communauté ;

Considérant que ces statuts sont adoptés par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres et s'inscrivent dans un cadre juridique fixé par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que les statuts remplissent plusieurs fonctions essentielles :

- Délimitation des compétences : compétences obligatoires, supplémentaires et facultatives ;
- Identification du champ d'intervention de la Communauté
- Spécialité « Fonctionnelle » : la Communauté ne peut exercer que les compétences qui figurent dans les statuts ;
- Exclusivité : le transfert d'une compétence à la Communauté entraîne le dessaisissement immédiat et total de cette dernière pour ladite compétence par la commune.

Il devient nécessaire d'adapter les statuts afin de tenir compte de l'évolution des compétences et missions, des réformes territoriales successives, des transferts… donc de procéder à leur mise à jour afin de :

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260716-2026_07_04-DE

- Simplifier et harmoniser la rédaction des dispositions existantes ;
- Supprimer les mentions obsolètes ou redondantes ;
- Prendre en compte l'évolution des missions de service public ;
- Renforcer la lisibilité et l'accessibilité du document.

Considérant la délibération du Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté du 06 mai 2026, sollicitant la modification des statuts ;

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération du Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, pour se prononcer sur cette modification statutaire ; à défaut de délibération du Conseil Municipal dans ce délai, la décision est réputée favorable.

DELIBERATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- La révision des statuts communautaires de Haut-Léon Communauté ci-annexés afin d'aboutir à un document actualisé, cohérent et pleinement opérationnel.

Secrétaire de séance,
Stéphane KERBRAT

Copie certifiée conforme.
Le Maire
Thierry GAUDEC

MAIRIE TREFLEZ
29430 Finistère

Publiée le 16/07/26
Transmis en préfecture le 16/07/26
Document exécutoire à compter du 16/07/26

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.